



Déclaration intersyndicale  
des élus du CSE

## Alstom Transport, établissement de valenciennes

A l'unanimité, les élus du CSE de l'établissement de Petite-Forêt attirent l'attention de la direction sur les dysfonctionnements récurrents de l'entreprise qui pénalisent les salariés .

Depuis le début de l'année et avec une intensité accrue après les congés annuels 2024, les organisations syndicales sont régulièrement sollicitées (environ une quinzaine de fois et l'année n'est pas finie...) pour annoncer des arrêts de fabrication avec à la clé de l'activité partielle.

Nous soulignons tout de même les efforts du management de proximité à essayer de reclasser les salariés sur d'autres projets et d'autres activités afin de limiter les jours d'Activité Partielle.

Malgré tous ces efforts un bon nombre de salariés se retrouvent quand même en AP avec une perte de salaire alors qu'ils ne sont pas responsables de ces ruptures d'approvisionnement ou de pannes machines.

Ces situations préjudiciables pour l'ensemble des salariés Alstom doivent être prises au sérieux et être traitées comme il se doit même si la stratégie d'entreprise ( si elle existe vraiment...) est à remettre en cause.

Nous avons l'impression que la solution première apportée par la direction, pour faire face à ces disfonctionnements de l'entreprise , est « l'AP » et que celle-ci est devenue un outil de pilotage privilégié de la direction d'Alstom, pour exemple :

- Pourquoi continuer de travailler avec des fournisseurs connus chez Alstom pour leurs défaillances récurrentes ?
- L'obsolescence de certaines installations (exemple : grenailleuse, portique d'usinage...), malgré tous les efforts des équipes de maintenance .
- Etc...

L'intersyndical exige la mise en place et la présentation pour le prochain CSE d'un plan d'actions industriel sérieux qui éradiquera ces mauvais fonctionnements et permettra à l'usine d'être à la hauteur de ses ambitions afin de devenir une véritable usine 2.0.

Petite-Forêt le 31 octobre 2024